



Wallonie - Bruxelles  
International.be

## Appel à projets 2020-2021

### Règlement

# **CITOYENS DU MONDE**

Programme de financement pour la participation  
d'étudiants des établissements d'enseignement  
supérieur de la Communauté française de  
Belgique au monde des relations internationales

*Par ce programme, Wallonie-Bruxelles International poursuit comme objectif l'ouverture des jeunes au monde des relations internationales et l'éducation aux principes des organisations internationales. Il vise à développer les aptitudes professionnelles des étudiants, à promouvoir les relations entre étudiants et encourager la compréhension, la coopération internationale, le respect mutuel et la diversité culturelle.*

*Les exercices de simulation en organisation internationale sont l'occasion idéale pour comprendre ce type d'institution. Ils ont pour but de former les participants aux négociations internationales, d'améliorer leur compréhension des enjeux politiques et techniques mais aussi de développer leurs qualités de communication, de relations internationales et de diplomatie. Ils visent à confronter les étudiants à de réelles discussions de haut niveau en les amenant à incarner le rôle de délégués officiels représentant les positions d'un pays au sein d'une institution multilatérale importante.*

*Le concours de plaidoirie a pour objectif de favoriser l'émulation, la recherche et l'approfondissement des connaissances juridiques, de faire la promotion du droit et d'encourager l'art oratoire. C'est un complément pratique aux enseignements théoriques universitaires.*

## **ART 1 : OBJET**

Le présent programme vise à soutenir en Wallonie et à Bruxelles :

- 1) la participation à des exercices simulés de sessions/négociations internationales d'organisations internationales intergouvernementales ou non-gouvernementales ou dans des établissements publics internationaux.
- 2) la participation à un concours de plaidoirie internationale. Ces compétitions touchent le droit civil, le droit pénal, le droit international public, le droit public et administratif et le droit du commerce international.

## **ART 2 : CRITÈRES**

### 2.1. Critères liés au public cible

Le public cible est celui des étudiants régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur (EES) reconnu par la Communauté française de Belgique et poursuivant leurs études dans les domaines du droit, des sciences politiques, des relations internationales ou des sciences économiques ou, le cas échéant, dans tout autre domaine pertinent représentant une plus-value pour l'équipe en fonction des matières couvertes par le projet.

### 2.2. Critères liés aux structures d'accueil

Les structures d'accueil sont celles reprises à l'objet précité et doivent traiter de matières qui concernent en tout ou en partie les compétences des entités fédérées.

## **ART 3 : MODALITÉS ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION ET DE SÉLECTION DU PROJET**

### 3.1. Introduction de la demande

La demande est introduite à partir de l'EES accompagnée des propositions émanant de l'organisation internationale d'accueil ou de l'université étrangère.

La demande comprendra une lettre de motivation, les coordonnées complètes des participants (nom et prénom, adresse électronique, nom de l'EES, niveau/année d'études, faculté, domaine d'études), l'accord des autorités académiques de l'EES ainsi que le programme détaillé et une estimation budgétaire du projet (y compris les frais pris en charge par la partie d'accueil).

### 3.2. Critères de sélection

Chaque dossier est apprécié sur base des critères suivants :

- la cohérence entre le parcours académique et le programme du projet (fil conducteur du projet) ;
- la pertinence entre le parcours académique et le programme du projet (objectifs poursuivis) ;
- la pertinence de la lettre de motivation (argumentation, connaissance du contexte, plus-value du projet) ;
- l'intérêt que représente le projet du point de vue de la promotion et des objectifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Wallonie ;
- l'accord de la partie d'accueil ;
- l'appréciation globale du projet.

### 3.3. Critères liés au financement du projet

La prise en charge de la demande par Wallonie-Bruxelles International se limite au maximum à cinq étudiants.

L'intervention financière de Wallonie-Bruxelles International est de 5.000 € maximum par projet et portera sur les frais d'inscription et de voyage. Ce montant représente une limite maximale et ne préjuge en rien du montant qui sera effectivement accordé.

*Dans le cadre de la crise COVID, les frais d'inscription relatifs à des épreuves virtuelles sont éligibles et les frais engagés (couverts par la subvention et non remboursés) restent éligibles en cas d'annulation de l'épreuve pour l'ensemble des dossiers approuvés dans le cadre de la programmation 2020-2021 du programme Citoyens du Monde.*

L'intervention de Wallonie-Bruxelles International est limitée à une seule participation par étudiant durant toute la durée de son parcours académique.

L'intervention financière sera liquidée sur base d'une déclaration de créance, accompagnée d'un rapport d'exécution et du décompte général des frais auxquels seront jointes toutes les pièces justificatives appropriées.

3.4. Le rapport sur la mission ainsi que les pièces justificatives liées à la subvention seront fournis à Wallonie-Bruxelles International au plus tard un mois après la réalisation du projet.

3.5. Les bénéficiaires mentionneront le soutien de Wallonie-Bruxelles International et du programme Citoyens du Monde dans toutes leurs publications et sur leurs supports informatiques.

## **ART 4 : SÉLECTION DES PROJETS**

Les dossiers présentés sont examinés et sélectionnés par un Comité de sélection composé de représentants de Wallonie-Bruxelles International et de représentants extérieurs.

## **ART 5 : CALENDRIER DE L'APPEL ET CONDITIONS DE RÉCEPTION DES DOSSIERS**

### 5.1. Période éligible

Le projet peut se dérouler dans une période comprise entre le 1er novembre 2020 et le 31 octobre 2021.

### 5.2. Clôture de l'appel

Pour les projets qui se déroulent entre le 1er novembre 2020 et le 31 mars 2021, la date de clôture de l'appel est fixée au 15 novembre 2020 au plus tard, suivant les modalités décrites ci-dessous.

Pour les projets qui se déroulent entre le 1er avril 2021 et le 31 octobre 2021, la date de clôture de l'appel est fixée au 15 mars 2021 au plus tard, suivant les modalités décrites ci-dessous.

### 5.3. Transmission du dossier

Le dossier doit parvenir à Wallonie-Bruxelles International (WBI) dans le délai mentionné ci-dessus par courrier électronique à : [j.bricq@wbi.be](mailto:j.bricq@wbi.be)

Pour toute information complémentaire

**Wallonie-Bruxelles International - WBI**

Place Saintelette, 2 - 1080 Bruxelles.

BRICQ Jérèmy – tél. 02/421.82.65 – [j.bricq@wbi.be](mailto:j.bricq@wbi.be)

[wbi@wbi.be](mailto:wbi@wbi.be)